Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604022-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DELIBERATIONS**
**DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

_____

Séance Publique du 30 avril 2026

_____

**Objet de la délibération**
**CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU PORT**

Le trente avril deux mille vingt-six à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

**Etaient présents :**
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Sophie LEROUX , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Laurence HERMANN , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Tiphaine SIRET , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**
Paul-Edouard DE SALINS pouvoir à Guénaëlle LE HIN, Patrick ELIOT pouvoir à Xavier POUREAU , Pierre-Yves LETELLIER pouvoir à Stéphanie BROUTEELE .

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Daniel DROUET désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

---

**Direction des Finances** **N° 2026.04.022**

**Rapporteur : Jacques VAUDRON**

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération en date du 30 octobre 2025, le Conseil Municipal a approuvé le transfert de la gestion du port d'Hennebont à la Compagnie des ports du Morbihan.

Ce transfert acte la fin de la gestion communale du port.

Vu la délibération en date du 30 avril 2026 relative à l'approbation du compte financier unique du budget annexe du port, il est ainsi proposé de clôturer celui-ci.

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 30 octobre 2025 approuvant le transfert de la gestion du port d'Hennebont,

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604022-DE

**Vu** la délibération en date du 30 avril 2026 relative à l'approbation du compte financier unique du budget annexe du port
**Vu** l'avis de la Commission « Ressources » en date du 13 avril 2026,
**Vu** la note de synthèse ci-dessus

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** la clôture du budget annexe du port,
- ➔ **DIT** que les soldes des comptes (balance de clôture 2025) seront repris au sein de la comptabilité du budget principal : comptes de l'actif, du passif, comptes de tiers et financiers ainsi que les résultats de l'année 2025,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,**

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Signé par : Jean-Charles Brunet
Date : 07/05/2026
Qualité : Signature_Actes_1114

**Jean-Charles BRUNET**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr